

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidences

*M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

Le 22 février 2024

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE235408001

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc.,
pour la Réhabilitation du Collecteur Mill par technique de
tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside, - Dépense
totale de 5 395 064,36 \$, taxes incluses (contrat : 4 495
886,97 \$ + contingences : 674 383,05 \$ + incidences : 179
835,48 \$ + variation des quantités : 44 958,87 \$) -Appel
d'offres public CP23015-174119-C – 2 soumissionnaires.**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux

instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE235408001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc., pour la Réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside, -Dépense totale de 5 395 064,36 \$, taxes incluses (contrat : 4 495 886,97 \$ + contingences : 674 383,05 \$ + incidences : 179 835,48 \$ + variation des quantités : 44 958,87 \$) -Appel d'offres public CP23015-174119-C – 2 soumissionnaires.

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division gestion durable de l'eau du Service de l'eau ont d'abord expliqué que le collecteur sous la rue Mill, qui a été construit en 1864, est en mauvais état. D'après les inspections réalisées en 2017 et en 2023, le collecteur montre des fractures longitudinales, des incrustations calcaires, des infiltrations d'eau et des briques sont manquantes. De plus, il faut souligner les effondrements survenus en 2017, qui témoignent de la détérioration importante de la condition structurale, et sa localisation, sous une artère où circulent de nombreux camions lourds, qui justifient la réhabilitation à brève échéance de cette conduite.

Un appel d'offres a été publié pour réaliser la réhabilitation d'un tronçon de 470 mètres du collecteur Mill par l'insertion d'une conduite en PRV (polyester renforcé de fibre). Le contrat prévoit également, sans s'y restreindre, le pompage et la dérivation des eaux pendant les travaux ainsi que le maintien et la gestion de la circulation. Durant la période d'appel d'offres, qui s'est tenue du 30 octobre au 5 décembre 2023, sept addendas ont été émis afin de fournir un support vidéo des inspections, d'offrir des clarifications et des réponses aux soumissionnaires ainsi que pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Deux firmes ont déposé une soumission parmi les sept preneurs du cahier des charges. Les résultats révèlent que l'adjudicataire, Les Excavations Lafontaine inc.,

a soumis un prix qui présente un écart de de 24 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après l'analyse des soumissions, la différence se situe principalement aux articles du bordereau en lien avec les travaux préparatoires et la mise en place des regards préfabriqués. Le Service a effectué une vérification dans leurs historiques de prix et, dans les deux cas, les prix présentés par l'adjudicataire se situaient dans la moyenne. Les responsables ont d'ailleurs fait remarquer que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est de 4,77 %.

Pour conclure, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi du contrat avec l'adjudicataire, compte tenu de ces résultats et de l'état de dégradation avancé du collecteur.

Au terme de la présentation, les membres ont notamment voulu savoir si la conduite était en suffisamment bon état pour employer la technique de réhabilitation. Selon les représentants, une inspection a été réalisée en 2023, qui a confirmé que la conduite d'accueil est en bon état et qu'elle peut subir cette intervention. D'autre part, la Commission a porté à l'attention des invités une information concernant la propriété foncière de la rue Mill, trouvée sur l'outil de consultation en ligne du cadastre du Québec, selon laquelle la Société immobilière du Canada (SIC) en serait propriétaire. Est-ce bien le cas? Si oui, existe-t-il une entente entre la Ville et la SIC? Les responsables vont s'assurer d'effectuer les vérifications nécessaires auprès du Service des affaires juridiques. Au moment de déposer le rapport, nous étions en attente de leur réponse.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division gestion durable de l'eau du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE235408001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.